



Commission Régionale de Football Entreprises

RÉUNION DU MARDI 28 AOUT 2018

Début de la séance à 19h00

Membres présents	Membres excusés
- DORILAS Ornélia	- ANTOINE Lionise
- NARECE Marc - Elie	- DAUDE Philippe
- SIMEON Michel	- EDWIN Mario
	- MERILLE Bernard

ENREGISTREMENT DU COURRIER

- Néant

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Présents: M. Arthur (COS CTG), M. Berthelot (CSA 9ème RIMA), M. Dédé (AS RENAULT), M. Ferreira (COS CTG), M. Girard (CSA 9ème RIMA), M. Laguerre (ASC USIG), M. Narece (AS ADA), Joueur (ASC PORTS ET DOCKS).

Rappel sur différents points :

- ❖ Formulaire d'engagement → la CRFE constate un non respect des clubs lors du délai de réengagement.
- ❖ Formation d'arbitrage → difficultés rencontrées par la CRFE à mettre en place une formation d'arbitrage par clubs soit un trio de 3 personnes et le souhait d'un système d'arbitrage par un défraiement.
Constat sur la méconnaissance des règlements sportifs généraux de la LFG et sensibiliser les clubs sur leur responsabilité lors des diverses compétitions.
- ❖ Feuille de match → mauvais remplissage des feuilles de matches par les clubs.
- ❖ Réserves → toute réserve doit être formulée dans les formes prescrites par les articles 186 et 187 des règlements généraux de la fédération française de football.
- ❖ Présentation des équipes → les 10 équipes se sont réengagées pour la saison malgré le retard tardif de certains clubs.
- ❖ Compétitions → coupe d'ouverture, championnat, coupe de Guyane, coupe PROSPORT et coupe ARGOS GUYANE.
- ❖ Doléances pour la saison 2018 – 2019 → adopter une meilleure rigueur pour l'arbitrage par le CSA 9ème RIMA, avoir un respect des équipes et envers les arbitres lors des compétitions, adopter une meilleure responsabilité sur les terrains, organiser un séminaire un jour donné par la CRFE.

PROJET DE CALENDRIER SAISON 2018 - 2019

La Commission a pris acte de la demande d'engagement pour la saison 2018 – 2019 recue par les équipes suivantes:

- AS ADA
- AS CEGELEC
- AS CHAR
- AS ENDEL
- AS RENAULT
- ASC PORTS ET DOCKS
- ASC USIG
- COS CT GUYANE
- COS MAIRIE KOUROU
- CSA 9ème RIMA

Lors de la diffusion du projet de calendrier du Football Entreprises qui a été faite à tous les clubs à la date du Vendredi 10 Août 2018 et à un délai qui était fixé au Mardi 28 Août 2018.

A ce jour, les équipes de Football Entreprises n'ont transmise aucune remarques ou observations aux membres de la Commission concernant le projet de calendrier de Football Entreprises pour la saison 2018 / 2019.

Les remarques formulées lors de la réunion du 28 Août 2018 ont été prises en compte.

Nous remercions les dirigeants pour la confiance qu'ils nous accorde.

Par conséquent, la Commission transmet ce projet de calendrier de Football Entreprises au Comité Directeur pour validation.

TIRAGE AU SORT DE LA COUPE D'OUVERTURE FOOTBALL ENTREPRISES

Equipes présentes : AS ADA, AS RENAULT, COS CT GUYANE, ASC PORTS ET DOCKS, ASC USIG, CSA 9^{ème} RIMA

Equipes participantes : AS ADA, AS CEGELEC, AS CHAR, AS ENDEL, AS RENAULT, ASC PORTS ET DOCKS, ASC USIG, COS CT GUYANE, COS MAIRIE, CSA 9^{ème} RIMA

Equipes absentes : AS CEGELEC, AS CHAR, COS MAIRIE KOUROU

Equipe excusée : AS ENDEL

PREMIER TOUR LE 08/09/2018

08/09/2018	18h00	LAFONTAINE	CSA 9 ^{ème} RIMA	ASC PORTS ET DOCKS	A
08/09/2018	18h00	EDWIGE	AS RENAULT	AS ADA	B

QUARTS DE FINALE LE 15/09/2018

15/09/2018		A DETERMINER	AS CEGELEC	VAINQUEUR B	C
15/09/2018		A DETERMINER	AS CHAR	VAINQUEUR A	D
15/09/2018		A DETERMINER	COS MAIRIE KOUROU	ASC USIG	E
15/09/2018		A DETERMINER	AS ENDEL	COS CT GUYANE	F

DEMI-FINALES LE 22/09/2018

22/09/2018		A DETERMINER	VAINQUEUR C	VAINQUEUR E	G
22/09/2018		A DETERMINER	VAINQUEUR D	VAINQUEUR F	H

FINALE LE 29/09/2018

29/09/2018		A DETERMINER	VAINQUEUR G	VAINQUEUR H	I
------------	--	--------------	-------------	-------------	----------

RAPPEL: Les équipes y compris les joueurs devront être à jour de leurs licences.

EN CAS D'ÉGALITÉ À LA FIN DU TEMPS RÉGLEMENTAIRE:

- Il faudra procéder aux tirs au but

Fin de la séance : 21h00

Le Président
SIMEON Michel

La Secrétaire
DORILAS Ornélia